

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2020

Ouverture de séance à 9h00.

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

2) APPEL DES CONSEILLERS :

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, DEPEAUX-JAMET Isabelle, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, REMIZE Philippe, ZELLNER Claude.

3) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL :

A) DE LA RÉUNION DU 20/06/2020 :

P.V. approuvé à l'unanimité.

B) DE LA RÉUNION DU 18/07/2020 :

P.V. approuvé à l'unanimité.

4) SITE WEB POUR LA COMMUNE DE LANQUAIS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un site internet dédié à la commune de Lanquais.

Il donne lecture de la convention proposée par la Sarl FIRE LIVE (24150 BAYAC) pour la mise en place d'un site web.

La convention fait apparaître un manque de précisions en ce qui concerne la confidentialité, la sécurité et la propriété du site.

Monsieur le Maire va demander des précisions à l'hébergeur du site.

La délibération sera votée lors d'un prochain Conseil Municipal.

5) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA CLECT :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans sa séance du 23/07/2020, la communauté de communes a délibéré et décidé de la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et ses communes membres, pour la durée du mandat.

Cette commission est composée de 64 membres, selon la répartition des conseillers communautaires adoptée par le dernier arrêté préfectoral de composition du conseil communautaire de la CCBDP en vigueur.

Chaque conseil municipal de chaque commune membre doit ainsi procéder à l'élection, en son sein, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal de désigner son représentant au sein de la CLECT ainsi que son suppléant.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit comme représentant au sein de la CLECT :

Monsieur Michel BLANCHET, membre titulaire,

Madame Delphine LORGUE FAVREAU, membre suppléante.

6) AVENANT N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT LOT N°6 :

Dans le cadre de la mise en accessibilité et amélioration de l'efficacité énergétique de la salle des fêtes, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du lot n° 6 Plâtrerie/Isolation/Plafonds modulaires de l'entreprise SAS SUDRIE.

En effet, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer cet avenant suite au devis de travaux de l'entreprise SAS SUDRIE, en date du 29/06/2020, entraînant une plus value de 1 178,10 € H.T par rapport au marché de base qui s'élevait à 30 502,80 € H.T.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le montant du nouveau marché, à savoir 31 680,90 € H.T.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du lot n° 6 Plâtrerie/Isolation/Plafonds modulaires de l'entreprise SAS SUDRIE (24260 LE BUGUE) et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7) ACHAT DE MATERIELS DIVERS :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'achat de matériel pour la commune est nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis concernant les points suivants :

- Pour les besoins de l'atelier municipal : un siège à suspension, une tronçonneuse et une débroussailleuse.
- Pour les besoins du secrétariat : un destructeur et un perceuse lieur.
- Pour la salle du foyer rural : un lave vaisselle, une armoire frigorifique, un meuble neutre et un lave mains.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- décide d'acheter à la société VITAGRI
 - un siège à suspension pour un montant TTC de 819,00 €
- décide d'acheter à la société VIDAL
 - une tronçonneuse pour un montant TTC de 399,00 €
 - une débroussailleuse pour un montant TTC de 849,00 €

MONTANT TOTAL TTC 2 067,00 €
- décide d'acheter :
 - un destructeur et un perceuse lieur dans la limite de la ligne budgétaire « Fournitures administratives - Art. 6064 » de **1 800,00 €.**
- décide d'acheter à la société PÉRIGORD FROID
 - un lave vaisselle avec options pour un montant HT de 2 657,00 €
 - une armoire frigorifique avec options pour un montant HT de 2 402,00 €
 - un meuble neutre pour un montant HT de 1 210,00 €
 - un lave mains pour un montant HT de 260,00 €

MONTANT TOTAL HT 6 529,00 €
TVA 1 305,80 €
MONTANT TOTAL TTC 7 834,80 €
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

8) MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

La rédaction des contrats de location des bâtiments communaux de Lanquais est en cours de finalisation.

La modification des contrats sera délibérée et votée lors d'un prochain Conseil Municipal.

9) MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications qu'il propose d'apporter aux tarifs de location des bâtiments communaux de Lanquais.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** valide les modifications des tarifs de location des bâtiments communaux de Lanquais et propose que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur dès le 1er janvier 2022.

Voir détail en annexe I.

10) CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

Dans le cadre de ses activités de soutien à la lecture, le Département via la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP) propose de mettre à la disposition de l'emprunteur, la commune de Lanquais, une valise contenant du matériel afin de réaliser une action culturelle.

La valise sera mise à disposition durant la période du 16 septembre au 02 décembre 2020.

Le prêt sera consenti à titre gracieux.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** autorise le Maire à signer la convention avec le Département de la Dordogne pour le prêt de la valise « Occitanie », sous réserve des conditions qui seront énoncées par l'assurance de la commune pour la prise en charge du matériel.

11) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année la commune doit délibérer sur le montant des subventions à verser aux associations.

A.A.P.P.M.A. LES GAULES REUNIES	400 €
AGE D'OR LANQUAIS-VARENNES	- €
AJMR	- €
AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES LANQUAIS VARENNES	50 €
AMICALE LE GRAND MÂT	- €
APE	- €
ASSOCIATION RETRAITES AGRICOLES	50 €
CERADER	100 €
COMITE DES LOISIRS	- €
FNACA	- €
ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS POMPIERS	50 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	- €
LES PESQUEYROUX	- €
LES QUATRE VENTS	- €
LES VIEILLES GROLLES BLEUES ET BLANCHES	- €
LES RESTO DU CŒUR	100 €

LSPP	- €
USLV	250 €
VIVRE LANQUAIS	- €
TOTAL	1000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à adopte le montant des subventions aux associations par **10 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

12) VENTE DES TERRAINS SITUÉS AU 150 ET 166 ROUTE DE BIGORRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une proposition d'achat a été faite pour les terrains situés 150 et 166 route de Bigorre, au prix de 20 000 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le Conseil Municipal accepte de vendre les deux terrains situés 150 et 166 route de Bigorre au prix de 20 000 €.

13) MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE À LANQUAIS :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné les circonstances actuelles et afin de limiter dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants entre groupes d'élèves, la mise en place d'une garderie sur la commune de Lanquais semble opportune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les règles de fonctionnement, la périodicité de la facturation et les modes d'encaissement.

Il propose que le règlement se fasse mensuellement auprès de la trésorerie de Lalinde pour un montant de 1,00 € le matin ou le soir et 1,50 € matin et soir.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré la proposition est mise en attente.

14) BILAN CANTINE :

Le prix du repas reste inchangé pour l'année 2020.
Tableau détaillé en annexe II.

15) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente au Conseil plusieurs décisions :

- le remplacement des extincteurs pour un coût de 417,38 €,
- une subvention du FIPD-R de 2110,00 € pour la sécurisation de l'établissement scolaire,
- une subvention du Conseil Départemental de 19 498,69 € (au lieu de 15 426 €) pour l'entretien des réseaux de voirie communale.

Séance levée à 10h45.